

BAHAMAS

Date des élections: 10 juin 1982

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres de l'Assemblée à l'échéance normale de leur mandat. Les précédentes élections générales avaient eu lieu le 19 juillet 1977.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement bicaméral des Bahamas est composé de l'Assemblée et du Sénat.

L'Assemblée est formée de 43 membres élus pour 5 ans. Le nombre de parlementaires - 38 auparavant - fut augmenté avant les élections de 1982*.

Le Sénat comprend 16 membres nommés par le Gouverneur-général, dont 9 sur les conseils du Premier Ministre, 4 sur les conseils du Chef de l'opposition et 3 sur les conseils du Premier Ministre après consultation de ce dernier.

Système électoral

Tout citoyen des Bahamas âgé de 18 ans révolus, n'ayant pas été déclaré légalement incapable et ayant résidé dans une circonscription donnée pendant trois mois au moins, est habilité à voter dans cette circonscription. Ne peuvent être inscrits sur les listes électorales les malades mentaux, les personnes qui purgent une peine d'emprisonnement et les personnes condamnées à la peine de mort.

Les listes électorales sont mises à jour chaque année. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible à l'Assemblée tout citoyen des Bahamas âgé de 21 ans révolus ayant résidé dans le pays au moins pendant l'année précédant immédiatement la présentation de sa candidature. Les candidats au Sénat doivent être âgés de 30 ans révolus et avoir résidé en permanence aux îles Bahamas pendant au moins l'année précédant immédiatement la date de la nomination.

Ne sont éligibles à l'Assemblée ni au Sénat les faillis non réhabilités, les malades mentaux, les personnes ayant fait acte d'allégeance à un autre Etat, les personnes condamnées à la peine de mort ou à une peine d'emprisonnement et celles condamnées pour un délit majeur ou pour fraude électorale. Il y a incompatibilité entre le mandat parlementaire et les fonctions de juge, de haut fonctionnaire ou de fonctionnaire temporaire pour une période excédant trois mois. Ne sont pas non plus éligibles les membres des forces armées de la Couronne sauf en temps de guerre ou en cas de situation critique, ni les réservistes ni les personnes au service du Gouverneur-général ni les employés du Ministère du tourisme.

Tout candidat à l'Assemblée doit être proposé par quatre électeurs et verser une caution de B\$ 400 non remboursée s'il n'est pas élu et obtient moins d'un sixième du nombre total de suffrages recueillis dans sa circonscription.

*** Voir section *Evolution parlementaire*, p. 7.**

Les Bahamas sont divisées en 43 circonscriptions électorales qui élisent chacune un membre de l'Assemblée au scrutin uninominal à la majorité simple.

En cas de vacance d'un siège à l'Assemblée nationale, en cours de législature, il est procédé à une élection partielle. Si c'est un siège de sénateur, un nouveau sénateur est nommé sur avis de l'autorité qui avait proposé le sénateur précédent.

Considérations générales et déroulement de la consultation

Aux élections de 1982, les partis qui briguaient les 43 sièges de l'Assemblée alors nouvellement élargie étaient le Parti libéral progressiste (PLP) au pouvoir, dirigé par le Premier Ministre Lynden Pindling, le Mouvement national libre (FNM), parti de droite dirigé par M. Kendal Isaacs, et les petits partis, à savoir le Parti nationaliste et socialiste d'avant-garde, le Parti des travailleurs et le Parti démocratique du Commonwealth. La campagne électorale fut principalement axée sur le taux élevé du chômage (20-25%), la montée de la criminalité et la corruption dont étaient accusés des agents de l'administration publique.

Le jour du scrutin fut marqué par la participation massive des électeurs (plus de 90%). Le **PLP** remporta 32 sièges et le **FNM** les 11 autres. Le PLP remportait ainsi sa cinquième victoire consécutive aux élections générales. Le Premier Ministre Pindling conserva donc son poste.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée

Nombre d'électeurs inscrits	84158
Votants	76098 (90,4%)

Formation politique	%	Nombre de sièges
Parti libéral progressiste (PLP)	55,10	32 (+ 2)
Mouvement national libre (FNM)	42,35	11 (+ 9)
Divers		- (- 6)
		43*

* Cinq sièges de plus depuis les dernières élections.

Répartition des membres de l'Assemblée suivant le sexe

Hommes	42
Femme	1
	43